

ÉDUCATION

societe.union@sonapresse.com

PISE : 247 salles de classe à Libreville et Port-Gentil pour la phase I

H.N.M
Libreville/Gabon

LE bilan du Programme d'investissement dans le secteur de l'Éducation (Pise) est, selon le rapport remis à cet effet par l'unité de gestion du projet (UGP) et les descentes sur le terrain de nos reporters, assez parlant. Tant les montants alloués à ces travaux de construction, de réhabilitation et d'extension auront permis depuis l'été 2018 de sortir de terre de nombreuses salles de classe. Tout ceci, dans le but d'améliorer l'offre de formation au Gabon. Né d'un partenariat entre l'Agence française de développement (AFD) et la République gabonaise, le projet Pise représente un investissement de plus de 100 milliards de FCFA pour la construction de 500 à 600 nouvelles salles de classe à Libreville et Port-Gentil. Ce projet ambitieux qui participe à combler le déficit national de 5 000 salles de classe et à ramener à 50 en

moyenne le nombre d'enfants par classe, a permis à ce jour de livrer 247 salles de classe sur 15 sites dans sa première phase. De plus, ces écoles qui répondent aux normes, ont été réalisées malgré quelques retards d'ordre administratif et des contraintes liées à la crise sanitaire du Covid-19.

Outre la question des infrastructures, le Pise c'est aussi la publication de six nouveaux textes juridiques et la formation au pilotage des établissements de plus de 220 personnes.

Sans compter que durant le projet, la planification du secteur éducatif a été améliorée grâce à l'annuaire statistique de l'Éducation nationale réalisé avec l'appui de l'Unesco, préfigurant la validation du prochain plan sectoriel éducation du Gabon.

Pour ce qui est de la deuxième phase du projet, encore en gestation, l'idée est d'arriver à la réalisation de 271 salles de classe sur 13 sites dont 7 à Libreville et 6 à Port-Gentil.



L'un des établissements issu du Pise.

Inclusion des élèves vivant avec un handicap : encore des efforts !

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

D'ENTRÉE, il faut distinguer les établissements ayant récemment fait l'objet de réfection dans le cadre du Programme d'investissement dans le secteur éducation (Pise) et les autres.

Les premiers ont ainsi "corrigé" ce qu'il faut appeler erreur ou anomalie car n'ayant jamais tenu compte des élèves et parents à mobilité réduite. On trouve ainsi dans cette première catégorie, des établissements comme le collège Mabignath à Akébé qui ont fait peau neuve avec des rampes d'accès jusqu'aux vestiaires... Il y a aussi le collège Nelson-Mandela dont l'extension, récemment sortie de terre, affiche des infrastructures flambant neuves qui prévoient même un ascenseur (l'unique dans tout le pays pour le moment). Toute chose qui assure aux élèves à mobilité



Les établissements scolaires réfectionnés prévoient désormais des rampes d'accès pour les élèves à mobilité réduite.

réduite une parfaite autonomie. Même si pour l'heure l'eau est absente et que plus tard se posera le problème de l'entretien, pour

le moment, il s'agit d'une école inclusive.

Ceci suppose donc que les établissements réfectionnés ou en

cours de reconstruction tiendront tous compte de cette réalité. Du moins l'espoir est permis que les rampes d'accès soient la

norme.

Pour ce qui est des seconds, n'ayant pour l'heure fait l'objet d'aucune réfection (c'est progressif ?), même certaines cours de récréation demeurent inaccessibles pour parents et élèves sur vélos électriques. Le lycée Mabignath, les écoles et collèges publics de Batavea sont dans cette catégorie. Avec des cours de récréation qui ne permettent parfois ni aux parents encore moins aux élèves souffrant de handicap d'accéder dans ces établissements. De quoi les décourager et compromettre leur droit à l'éducation ?

Mais l'on doit à la vérité de souligner les efforts déployés même si le seul handicap pris en compte pour le moment est celui moteur. Les malvoyants par exemple n'étant pas concernés du fait, soutient-on ici et là, de l'absence de demande spécifique de ce genre.